

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux d'aménagement du boulevard Blaise Doumerc
entre la place de la Libération et le carrefour du
Bicentenaire à Montauban**

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 22 mai 2024 à 17:00

Grand Montauban Communauté d'Agglomération
Hôtel de ville
9 Rue de l'Hôtel de Ville
BP 764
82013 MONTAUBAN CEDEX
Tél : 05.63.22.12.87

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux d'aménagement du boulevard Blaise Doumerc entre la place de la Libération et le carrefour du Bicentenaire à Montauban
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
2.5 - Développement durable	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.3 - Contrôle technique.....	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours	14
10 - Clauses complémentaires	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux d'aménagement du boulevard Blaise Doumerc entre la place de la Libération et le carrefour du Bicentenaire à Montauban

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération
- Ville de Montauban

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Grand Montauban Communauté d'Agglomération. Il aura en charge la passation, la signature et la notification du marché. Chaque membre devra suivre l'exécution du marché.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Voirie et réseaux divers
02	Assainissement, adduction eau potable
03	Paysage
04	Eclairage public

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01 à 04	TF	Entre le carrefour de la Libération et la rue Alsace Lorraine
	TO001	Entre la rue Alsace Lorraine et le carrefour du Bicentenaire

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45234116-2	Travaux de construction de voies
02	45232151-5	Travaux de remise à neuf de conduites d'eau
03	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
04	45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

La forme du groupement souhaitée est motivée par la nécessité de préserver les intérêts du pouvoir adjudicateur en cas de difficulté d'exécution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Description
02	01	Plus-value appliquée au prix « chemisage » pour la réfection totale du réseau pluvial en lieu et place de l'existant

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social (clause d'insertion) dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

GroupeMENT GETUDE / TOPONYMY / CITEC INGENIEURS / G. PERIOLE
8 rue Victor Hugo - BP 15
12700 CAPDENAC GARE

Tél. : 05.65.64.72.85

Courriel : capdenac@getude.fr

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

PGP PASCAL GILBERT PREVENTION
Boite aux lettres n° 1
61 avenue Gambetta
82000 MONTAUBAN

Tél. : 06.09.45.21.68

Courriel : pascal-gilbert@hotmail.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres, subventions Etat, Région, Département et Agence de l'Eau.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le rapport d'étude de sols
- Le PGC du coordonnateur SPS
- Les plans
- Le DC1-DC2 Déclaration de candidature

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

➤ **Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

- Formulaire DC1-DC2 Déclaration de candidature joint au DCE

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

➤ **Pièces de l'offre :**

Libellés
Le bordereau des prix unitaires (BPU)
Le détail quantitatif estimatif (DQE)
Le mémoire technique contenant les éléments suivants : Lots n° 1 et 2 : <ul style="list-style-type: none">• Il sera précisé le nombre de personnes affectées au chantier avec leurs qualifications et le matériel utilisé sur le chantier permettant de tenir les délais imposés. Les sous-traitants éventuels seront mentionnés.• L'entreprise précisera la liste des matériaux et produits utilisés dans le cadre du marché, leurs caractéristiques et leur provenance avec la remise de fiches techniques pour chacun d'eux.• La fiche technique des matériaux recyclés sera détaillée en terme de composition (non argileux) et d'utilisation sur site suivant le type de remblais.• L'entreprise fournira la méthodologie d'exécution des travaux pour chaque prestation à réaliser dans le cadre du marché en adéquation avec le CCTP du marché y compris les phases de préparation et de finalisation de chantier• L'entreprise remettra des plans de phasage et un planning type « gantt » avec un enchaînement des tâches dans le temps et prenant en compte les arrêts et les contraintes de dates mentionnées dans le CCTP permettant de respecter le délai de fin des travaux imposé. L'entreprise remettra un phasage d'exécution des travaux pour la tranche ferme, et un phasage d'exécution des travaux pour la tranche ferme + la tranche optionnelle• L'entreprise précisera les dispositions mises en œuvre :<ul style="list-style-type: none">- sur le plan environnemental, développement durable en lien direct avec l'objet du marché et le soin apporté à la non altération du site,- pour le stockage, la gestion et l'évacuation des déchets de chantier.• L'entreprise précisera les dispositions mises en œuvre en termes d'hygiène et de sécurité des personnes sur le chantier et des usagers

Lot n° 2 :

Le candidat devra fournir les certificats de capacité suivants ou équivalents :

- Certificats d'identités professionnelles :
 - 511 : ensemble des sous IP y compris 5111
 - 513
 - 514 : ensemble des sous IP y compris 5141
 - 515 : ensemble des sous IP y compris 5151
 - 516 : ensemble des sous IP
 - 519 : ensemble des sous IP
 - 521
 - 522
 - 523
 - 524
 - 542 et 543

D'une manière générale, le titulaire devra disposer des identifications professionnelles permettant de réaliser les travaux :

- en site urbanisé et non urbanisé sous pression et en gravitaire
 - en présence de nappes
 - à fortes profondeurs
 - de canalisations toutes sections
 - en réhabilitation sans tranchées
-
- Le candidat devra également être habilité pour réaliser des travaux en sous-section 3 et 4 pour désamiantage chaussées et réseaux.
 - Le candidat doit justifier et fournir lors de la consultation un certificat nominatif (certification NF 390 « système de canalisations plastiques pour la rénovation des réseaux d'assainissement », accordé par CSTB/AFNOR) et le Document Technique d'Application correspondant, ceux-ci en cours de validité, relevant de la norme NF EN ISO 11296-4.
 - L'entrepreneur est tenu de fournir une fiche technique ainsi qu'une fiche de données de sécurité de la résine.

Lot n° 3 :

- La présentation de l'équipe mobilisée (joindre CV).
- Les moyens matériels mis en œuvre.
- Les qualifications ou, en leur absence, des références similaires.
- Les fiches techniques des produits utilisés.
- Les fiches de présentation des arbres avec photos des arbres à la pépinière et photos des parcelles.
- La liste des fournisseurs et pépinières d'approvisionnement.
- Le descriptif de la prise en compte des contraintes du site et du chantier.
- Le descriptif de la phase préparation des travaux (DICT, EXE, réunions de chantier).
- La méthodologie entretien, fiche descriptive détaillée de chaque tâche d'entretien avec moyens humains et matériels et nombre de passages annuels par tâche en équivalent horaire.
- Le descriptif de la démarche qualité en adéquation avec le projet.
- La fourniture des fiches de contrôle types, traitement de non-conformité, constat de reprise, fiche de passage entretien.
- Un tableau précisant la provenance des matériaux qui sera soumise à l'agrément du maître d'œuvre.
- Une analyse des terres végétales sera fournie
- Pour chaque essence d'arbre une fiche technique descriptive sera demandée au candidat (cf modèle fiche technique dans le CCTP)

- Le planning opérationnel de phasage de travaux avec les enchaînements de tâches y compris point d'arrêt, constat et interactions avec les autres lots.
- Le planning d'entretien détaillé par tâche sur 2 ans (depuis le constat de reprise à la fin de la période d'entretien, comprenant les constats de plantation, constats de reprise, les périodes de remplacements, de désherbage, de taille, de vérification des accessoires et de l'arrosage, d'apport d'amendement etc..).
- Les mesures adaptées au chantier en matière d'hygiène et sécurité, de protection de l'environnement, de gestion des déchets.
- La fiche d'engagement de l'entreprise pour la gestion des déchets.

Lot n° 4 :

- Le processus de réalisation du chantier : description des différentes tâches, de la préparation à la livraison.
- Le descriptif détaillé et complet de la méthodologie d'exécution des travaux prouvant ainsi que le soumissionnaire s'est livré à une réelle analyse du chantier en prenant en compte les contraintes et les interfaces spécifiques à celui-ci.
- Les fiches techniques des produits et matériaux utilisés dans le cadre de l'exécution des travaux.
- Les moyens humains (dont encadrement) et matériels affectés au chantier, ainsi que la liste de sous-traitants envisagés.
- Un planning prévisionnel avec enchaînement des tâches et délais d'approvisionnement au regard des contraintes de planning, des interfaces et des mesures destinées à maintenir une circulation et un usage des lieux satisfaisants.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Le site est librement accessible. L'absence de visite par les candidats ne saurait générer aucune contestation ultérieure. Les candidats seront alors considérés avoir répondu en toute connaissance de cause.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://montauban.com/Marches_publics-199.html.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée au service du Courrier du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n° 1 et 2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Pertinence des moyens humains et techniques spécifiquement affectés au chantier	10 %
2.2-Qualité des matériaux utilisés	5 %
2.3-Qualité de la méthodologie d'exécution des travaux envisagée	15 %
2.4-Planning d'exécution des travaux	25 %
2.5-Les mesures de respect et de protection de l'environnement et les mesures d'hygiène et de sécurité et de développement durable	5 %

Pour le lot n° 3

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Adéquation des moyens matériels et humains spécifiquement mis en œuvre sur le chantier	10 %
2.2-Qualité des matériaux et végétaux utilisés	12 %
2.3-Qualité et méthodologie de travail envisagée (modes opératoires et procédés d'exécution) et mesures prévues pour le contrôle qualité	18 %
2.4-Pertinence et cohérence du phasage de travaux proposé et enchaînement des tâches y compris point d'arrêt. Pertinence des mesures pour l'entretien pendant la durée de la garantie.	16 %
2.5-Pertinence des mesures mise en œuvre en matière d'hygiène et sécurité, de protection de l'environnement et de gestion des déchets sur chantier et pertinence des mesures mises en œuvre pour le contrôle qualité	4 %

Pour le lot n° 4

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Procédés d'exécution et méthodologie	20 %
2.2-Fiches techniques et fournitures	20 %
2.3-Moyens matériels et humains affectés au chantier	10 %
2.4-Planning prévisionnel	10 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, l'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les documents suivants, à savoir :

- Le formulaire ATTRI 1 "Acte d'engagement" complété et signé
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Les certificats de régularité fiscale et sociale délivrés en application de l'article R2143- 7 du code de la commande publique et des articles 1 & 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des marchés publics et de contrat de concession.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par

l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Une traduction en français des documents rédigés dans une autre langue est impérative.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Pour pouvoir signer électroniquement leur marché, les candidats retenus devront disposer d'un certificat électronique pour signer le formulaire ATTRI 1 "Acte d'Engagement".

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV - BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique en application de la jurisprudence Département du Tarn et Garonne (CE, Ass, 14 avril 2014).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV - BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

10 - Clauses complémentaires

Lot 3 paysage :

Le CCTP est établi pour fixer le programme général des travaux et les modes de construction des ouvrages, mais il n'a pas un caractère limitatif.

L'entreprise ne pourra donc, en aucun cas, invoquer des oublis, des erreurs, ou des manques de précision dans la description, s'il en existe pour prétendre à des travaux supplémentaires. En cas de doute ou d'oubli, elle doit les signaler au maître d'œuvre par écrit 8 jours au moins avant la remise des offres.